

initiative régionale
pour l'insertion
et la solidarité



Données et ratios incontournables de l'insertion par l'activité économique en Poitou-Charentes

Directeur de la publication
Alain Ribager
Rédaction
Laurence Beaudoin
Traitement statistique
IRIS, IAAT



Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique de la région Poitou-Charentes
espaceSERVANTÉ.S. - 3, rue Georges Servant 86000 Poitiers
Tél : 05 49 88 07 29 - Fax : 05 49 88 43 98 - Site Web : www.iris.asso.fr - Courriel : iris@iris-poitou-charentes.com



Sommaire

Les associations intermédiaires	3
Les entreprises de travail temporaire d'insertion	4
Les ateliers et chantiers d'insertion	5
Les entreprises d'insertion	6
Les régies de quartiers	7

Le cadre de l'enquête

Nombre de conventions IAE par type dans le cadre de l'enquête :

	Association intermédiaire (AI)	Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	Atelier et chantier d'insertion (ACI) *	Entreprise d'insertion (EI)*	Régie de quartier (RQ)	Ensemble
Total Poitou-Charentes	42	13	84	33	4	176
Type de SIAE/Région	23,9%	7,4%	47,7%	18,8%	2,3%	100,0%

* Non compris les RQ conventionnées « entreprise d'insertion » et « chantier d'insertion »

Avertissement :

- Enquête IRIS 2004, données 2003 extrapolées par type et par département
- Taux de réponse faible sur le chiffre d'affaires des ACI. Les estimations sont donc à prendre avec prudence sur toutes les données faisant référence au chiffre d'affaires.
- Les données ACI et EI ne prennent pas en compte les données des ACI et EI portées par des régies de quartiers. Celles-ci sont intégrées globalement dans les résultats des régies de quartiers.

ETP : équivalent temps plein (1 ETP = 1600 h)

Les associations intermédiaires

STATUT JURIDIQUE :

Associations loi 1901

ACTIVITE PRINCIPALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL ET FORMATION PAR LE TRAVAIL

Effectif en insertion :

- 8 496 personnes nouvellement accueillies dans l'année
- 7 523 personnes en insertion mises à disposition¹ soit 756 emplois en équivalent temps plein
- En moyenne, une AI met à disposition 179 personnes (18 ETP)
Mini : 13 (0,9 ETP) Maxi : 566 (69 ETP) Médiane : 176 (14,2 ETP)
- En moyenne, un salarié en insertion travaille 180 heures dans l'année

Contrats de travail utilisés :

- 80 189 contrats de mise à disposition signés dans l'année
- En moyenne, une mise à disposition dure 17 heures

Effectif permanent et encadrement :

- 141 postes permanents (ETP) dont 66,4 postes dédiés à l'accompagnement socioprofessionnel
- En moyenne, une AI dispose de 1,6 postes d'encadrement et d'accompagnement socioprofessionnel
Mini : 0,5 Maxi : 6,8 Médiane : 1,7
- Taux moyen d'encadrement (Postes d'insertion (ETP) / Postes d'encadrement (ETP)) : 11,4

La formation complémentaire :

- 360 personnes en insertion ont suivi une formation complémentaire externe soit 4,8% de l'effectif en insertion

Les sorties à l'issue du parcours d'insertion :

- Taux de sortie vers l'emploi : 51,1%
- Taux de sortie vers la formation : 7,5%
- Taux d'orientation vers l'ANPE des personnes en capacité de travailler à l'issue du parcours : 6 %

Chiffre d'affaires annuel de la prestation socioformative (financements publics directs ou indirects) :

- Les AI ont reçu 1 901 976 € au titre de la rémunération de la prestation socioformative qu'elles ont assuré
- En moyenne, une AI reçoit 45 285 € de financement public
Mini : 1 900 € Maxi : 318 000 € Médiane : 28 000 €
- Part du financement public sur le total des produits d'exploitation : 9,1 %
- Moyenne du financement public par salarié en insertion (ETP) : 2 516 €

ACTIVITE ECONOMIQUE : VENTE DE SERVICES

Répartition des heures réalisées en AI par secteur d'activité :

- 1 357 014 heures travaillées auprès de 13 043 utilisateurs au cours de l'année
- Services aux particuliers : 660 529 (48,7%)
- Entretien, nettoyage de locaux : 221 770 (16,3%)
- Industrie, production de biens : 113 971 (8,4%)
- Autres services (emplois administratifs et de l'animation) : 96 393 (7,1%)
- Hôtellerie, restauration : 87 955 (6,5%)
- Transport, manutention : 71 542 (5,3%)
- Bâtiment, travaux publics : 69 267 (5,1%)
- Agroalimentaire, travaux agricoles : 26 319 (1,9%)
- Environnement : 9 268 (0,7%)

Chiffre d'affaires annuel au titre des activités économiques :

- Les AI ont réalisé un chiffre d'affaires économique de 18 165 269 €
- En moyenne, une AI réalise un chiffre d'affaires économique de 432 506 €
Mini : 23 100 € Maxi : 1 498 500 € Médiane : 330 000 €
- Moyenne du chiffre d'affaires par salarié (ETP) : 20 254 €

Retour sur investissement = effet de levier sur l'économie locale des financements publics : 10,6 €
(1 € investi dans une AI génère 10,6 € dans l'économie locale)

¹ Les personnes mises à disposition ne sont pas seulement les personnes nouvellement accueillies dans l'année. Il peut s'agir de personnes inscrites au fichier de l'AI depuis plusieurs années. Les personnes nouvellement accueillies bénéficient d'une orientation, d'un accompagnement dans leurs démarches vers l'emploi. Elles ne sont pas systématiquement mises à disposition au cours de l'année.

Les entreprises de travail temporaire d'insertion

STATUT JURIDIQUE :

- 58 % des ETTI sont sous forme associative
- 42 % des ETTI sont sous forme commerciale

ACTIVITE PRINCIPALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL ET FORMATION PAR LE TRAVAIL

Effectif en insertion :

- 2 653 personnes en insertion mises à disposition soit 366 emplois en équivalent temps plein
- En moyenne, une ETTI met à disposition 204 personnes (28 ETP)
Mini : 73 (9,5ETP) Maxi : 425 (73 ETP) Médiane : 148 (21,5 ETP)
- En moyenne, un salarié en insertion travaille 246 heures dans l'année

Contrats de travail utilisés :

- 13 632 contrats de mission signés dans l'année
- En moyenne, une mission dure 48 heures

Effectif permanent et encadrement :

- 52,4 postes permanents (ETP) dont 34 postes dédiés à l'accompagnement socioprofessionnel
- En moyenne, une ETTI dispose de 2,6 postes d'encadrement et d'accompagnement socioprofessionnel
Mini : 1 Maxi : 4 Médiane : 2,5
- Taux moyen d'encadrement (Postes d'insertion (ETP) / Postes d'encadrement (ETP)) : 10,9

La formation complémentaire :

- 111 personnes en insertion ont suivi une formation complémentaire externe soit 4,2% de l'effectif en insertion

Les sorties à l'issue du parcours d'insertion :

- Taux de sortie vers l'emploi : 51,7%
- Taux de sortie vers la formation : 5,8%
- Taux d'orientation vers l'ANPE des personnes en capacité de travailler à l'issue du parcours : 13,7 %

Chiffre d'affaires annuel de la prestation socioformatrice (financements publics directs ou indirects) :

- Les ETTI ont reçu 527 688 € au titre de la rémunération de la prestation socioformatrice qu'elles ont assurée
- En moyenne, une ETTI reçoit 40 591 € de financement public
Mini : 13 700 € Maxi : 146 300 € Médiane : 26 000 €
- Part du financement public sur le total des produits d'exploitation : 4,9 %
- Moyenne du financement public par salarié en insertion (ETP) : 1 440 €

ACTIVITE ECONOMIQUE : VENTE DE SERVICES

Répartition des heures réalisées en ETTI par secteur d'activité :

- 653 452 heures travaillées auprès de 1122 utilisateurs au cours de l'année
 - Bâtiment, travaux publics : 228 398 heures (35%)
 - Transport, manutention : 178 527 heures (27,3%)
 - Industrie, production de biens : 133 357 heures (20,4%)
 - Hôtellerie, restauration : 43 609 heures (6,7%)
 - Autres services (emplois administratifs et de l'animation) : 25 508 heures (3,9%)
 - Entretien, nettoyage de locaux : 22 018 heures (3,4%)
 - Agroalimentaire, travaux agricoles : 15 621 heures (2,4%)
 - Environnement : 6 414 heures (1%)

Chiffre d'affaires annuel au titre des activités économiques :

- Les ETTI ont réalisé un chiffre d'affaires économique de 10 233 067€
- En moyenne, une ETTI réalise un chiffre d'affaires économique de 787 159 €
Mini : 241 000 € Maxi : 2 202 000 Médiane : 552 300 €
- Moyenne du chiffre d'affaires par salarié (ETP) : 24 433 €

Retour sur investissement = effet de levier sur l'économie locale des financements publics : 20,4 €
(1 € investi dans une ETTI génère 20,4 € dans l'économie locale)

Les ateliers et chantiers d'insertion

STATUT JURIDIQUE :

- 75 % des ACI sont portés par des associations,
- 25 % des ACI sont portés par des collectivités locales et des EPCI

ACTIVITE PRINCIPALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL ET FORMATION PAR LE TRAVAIL

Effectif en insertion :

- 2 281 personnes en insertion soit 1 219 emplois en équivalent temps plein
- En moyenne, une structure porteuse d'ACI accueille 27 personnes (14,5 ETP)
Mini : 7 (3 ETP) Maxi : 400 (200 ETP) Médiane : 20 (9 ETP)

Contrats de travail utilisés :

- 2 204 contrats signés dans l'année
- 1 905 postes conventionnés en contrats aidés soit une moyenne de 20 postes par organisme porteur d'ACI
- Taux moyen d'occupation des postes conventionnés : 1,2 (un poste est occupé en moyenne par 1,2 personnes)

Effectif permanent et encadrement :

- 329 postes permanents (ETP) dont 241,7 postes dédiés à l'encadrement (171,6 postes d'encadrement technique et 70,2 postes d'accompagnement socioprofessionnel)
- En moyenne, une structure porteuse d'ACI dispose de 2,9 postes d'encadrement (en ETP)
Mini : 0,5 Maxi : 40 Médiane : 2
- Taux moyen d'encadrement (Postes d'insertion (ETP) / Postes d'encadrement (ETP)) : 5

La formation complémentaire :

- 850 personnes en insertion ont suivi une formation complémentaire externe soit 37,3 % de l'effectif en insertion.

Les sorties à l'issue du parcours d'insertion :

- Taux de sortie vers l'emploi : 29,4 %
- Taux de sortie vers la formation : 8,3 %
- Taux de sortie vers une autre SIAE (poursuite du parcours) : 16,9 %
- Taux d'orientation vers l'ANPE des personnes en capacité de travailler à l'issue du parcours : 34,1 %

Chiffre d'affaires annuel de la prestation socioformatrice (financements publics directs ou indirects) :

- Les structures porteuses d'ACI ont reçu 22 284 676 € au titre de la rémunération de la prestation socioformatrice réalisée
- En moyenne, une structure porteuse d'ACI reçoit 265 294 € de financement public
Mini : 26 600 € Maxi : 4 500 000 € Médiane : 170 000 €
- Part du financement public sur le total des produits d'exploitation : 75,1 %
- Moyenne du financement public par salarié en insertion (ETP) : 19 104 € (exonérations spécifiques comprises)

ACTIVITE ECONOMIQUE : PRODUCTION ET VENTE DE BIENS ET DE SERVICES

Répartition des ACI par secteur d'activité :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 45 ACI « Environnement, espaces verts, forêts » | 5 ACI « Hôtel, restaurant, traiteurs » |
| 28 ACI « Bâtiment » | 3 ACI « fabrication de biens » |
| 11 ACI « Déchetterie, récupération, commerce d'occasion » | 3 ACI « Blanchisserie, repassage, couture » |
| 18 ACI « Agroalimentaire, travaux agricoles » | 3 ACI « transports, manutention, magasinage » |
| 9 ACI « services récréatifs, culturels et sportifs » | 1 ACI « Services rendus aux entreprises » |
| 7 ACI « Nettoyage de locaux, entretien d'immeubles et du domaine public » | 1 ACI « réparation et commerce de l'automobile » |
| 6 ACI « menuiserie, ameublement, travail mécanique du bois » | |

Développement des activités économiques supports :

- 51 % des structures porteuses d'ACI développent une activité économique support
- 49 % des structures porteuses d'ACI développent au moins deux activités économiques supports

Chiffre d'affaires annuel au titre des activités économiques :

- Les structures porteuses d'ACI ont réalisé un chiffre d'affaires économique de 7 385 094 €
- En moyenne, une structure porteuse d'ACI réalise un chiffre d'affaires économique de 87 918 €
Mini : 3 400 € Maxi : / Médiane : 43 000 €
- Moyenne du chiffre d'affaires par salarié (ETP) : 4 771 €

Retour sur investissement = effet de levier sur l'économie locale des financements publics : 1,3 €
(1 € investi dans une ACI génère 1,3 € dans l'économie locale)

Les régies de quartiers

STATUT JURIDIQUE :

Association loi 1901

ACTIVITE PRINCIPALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL ET FORMATION PAR LE TRAVAIL

Effectif en insertion :

- 219 personnes en insertion soit 88,6 emplois en équivalent temps plein
- En moyenne, une RQ accueille 55 personnes (22 ETP)
Mini : 20 (12 ETP) Maxi : 112 (34,5 ETP) Médiane : 43 (21 ETP)

Contrats de travail utilisés :

- 18 postes d'insertion dans les RQ conventionnées « entreprises d'insertion »
- 31 postes en contrats aidés dans les RQ conventionnées « chantier d'insertion »
- 17 postes en CDI, 37 postes en CDD, 46 postes en contrats aidés marchands et 2 postes en contrat en alternance
- Taux d'occupation des postes conventionnés : 2,1 (un poste est occupé en moyenne par 2,1 personnes)

Effectif permanent et encadrement :

- 34,1 postes permanents (ETP) dont 17,5 postes dédiés à l'encadrement
- En moyenne, une RQ dispose de 4,4 postes d'encadrement (en ETP)
Mini : 2,6 Maxi : 6 Médiane : 4,4
- Taux moyen d'encadrement (Postes d'insertion (ETP) / Postes d'encadrement (ETP)) : 5,1

La formation complémentaire :

- 55 personnes en insertion ont suivi une formation complémentaire externe soit 33,3 % de l'effectif en insertion.

Les sorties à l'issue du parcours d'insertion :

- Taux de sortie vers l'emploi : 37 %
- Taux de sortie vers la formation : 2,5 %
- Taux d'orientation vers l'ANPE des personnes en capacité de travailler à l'issue du parcours : 37 %

Chiffre d'affaires annuel de la prestation socioformatrice (financements publics direct ou indirect) :

- Les RQ ont reçu 1 386 240 € au titre de la rémunération de la prestation socioformatrice qu'elles ont assurée
- En moyenne, une RQ reçoit 346 560 € de financement public
Mini : 198 000 € Maxi : 518 820 € Médiane : 334 710 €
- Part du financement public sur le total des produits d'exploitation : 40,5 %
- Montant du financement public par salarié en insertion (ETP) : 15 646 €

ACTIVITE ECONOMIQUE : PRODUCTION ET VENTE DE BIENS ET DE SERVICES

Répartition des RQ par secteur d'activité :

- 4 RQ « Nettoyage des locaux, entretien d'immeubles et du domaine public »
- 3 RQ « Environnement, espaces verts, forêts »
- 3 RQ « Bâtiment »
- 1 RQ « Récupération et commerce d'occasion »
- 1 RQ « Menuiserie, ameublement, travail mécanique du bois »
- 1 RQ « Blanchisserie, repassage, couture »
- 1 RQ « Services rendus aux entreprises »
- 1 RQ « Services rendus aux particuliers »

Développement des activités économiques supports :

Les 4 RQ développent au moins trois activités économiques supports

Chiffre d'affaires annuel au titre des activités économiques :

- Les RQ ont réalisé un chiffre d'affaires économique de 2 012 718 €
- En moyenne, une RQ réalise un chiffre d'affaires économique de 503 180 €
Mini : 357 000 € Maxi : 710 000 € Médiane : 472 900 €
- Moyenne du chiffre d'affaires par salarié (ETP) : 16 403 €

Retour sur investissement = effet de levier sur l'économie locale des financements publics : 2,5 €
(1 € investi dans une RQ génère 2,5 € dans l'économie locale)

